

Dissolution Syndicat de communes mes recours

Par Probleme
Bonjour,

J'espère pouvoir trouver une réponse à ma questions ?

Je suis employé dans un syndicat de communes qui viens d'être dissous parce qu'il restait plus qu'un seul communes mais suite à la dissolution je me retrouve à devoir travailler dans 6 communes avec des demi journées et donc avoir 6 fiches de paies car une ouverture de 6 poste.

(Précision j'avais avant un 35h avec une seul fiche de paie).

Que puis je faire pour avoir un seul employeur ? Et une seul fiche de paie ? Je n'ai pas reçu de mutation c'est légal ?

Dans l'attente de votre aide, je suis complètement affichée par la situation.

Merci par avance.